

# Note d'unité

**MRB I N°2020-06**

Décision du 28 janvier 2020

---

**Décision n° MRB 2020-06 du 28 janvier 2020  
portant délégation de signature de la responsable de l'unité spécialisée Achat [HA]  
à des agents de l'unité**

---

**La responsable de l'unité spécialisée Achat [HA],**

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n°2019-49 (Note générale) consentie le 4 octobre 2019 au directeur du département Matériel Roulant Bus [MRB] par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° MRB 2019-D-0532 consentie le 4 octobre 2019 à la responsable de l'unité spécialisée Achat [HA] par le directeur du département MRB ;

**Décide :**

**Article 1er**

De donner délégation, en cas d'absence ou empêchement de sa part, à :

- Laurent VANÇON, responsable de la supply chain achats [SCHA], ou à
- Eric DRUELLE, responsable travaux, équipements industriels et matériel roulant [TMR],

à l'effet de signer, en son nom, tous les actes, décisions et documents pris pour les besoins de l'activité de l'unité spécialisée HA et relatifs aux attributions mentionnés dans la délégation de pouvoirs susvisée.



---

## Article 2

Cette décision annule et remplace la note de département N° MRB 2019-066 en date du 5 octobre 2019.

## Article 3

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait à Paris, le 28 janvier 2020

Marianne SCHREYS

Responsable de l'unité spécialisée HA